



mercredi 22 mars 2017

Réunion du Comité de pilotage de la Charte Ville-Port

Le préfet a réuni le 14 mars 2017 en préfecture les membres du comité de pilotage de la Charte Ville-Port. Cette instance mobilise depuis 2013 une à deux fois par an tous les partenaires locaux pour faire vivre et concrétiser par des « projets d'intérêt commun » la vision d'avenir qui réunit les 8 signataires de la Charte : l'État et ses deux grands établissements publics que sont le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et Euroméditerranée, la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, et enfin la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence.

L'enjeu de cette mobilisation est de mieux intégrer le Port dans son environnement urbain à Marseille, et d'unir les forces de chacun pour renforcer le développement économique du Port, de la Ville de Marseille et de la Métropole, en contribuant à mieux les intégrer dans les flux méditerranéens et mondiaux. Elle fait écho à l'agenda économique annoncé le 13 mars 2017 par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

3 chantiers sont engagés dans ce cadre, qui font l'objet de groupes de travail en contact permanent :

- « Economie portuaire et territoriale » piloté par la CCI
- « Infrastructures portuaires et dessertes terrestres » piloté par l'Etat (DREAL)
- « Aménagement urbain et synergies ville-port » piloté par la Métropole

Le comité a pris acte du bon avancement des chantiers et de la qualité des échanges techniques entre toutes les parties prenantes. Plusieurs marchés de maîtrise d'oeuvre et d'assistance aux maîtres d'ouvrages ont ainsi été lancés, pour aménager par exemple les accès au port depuis l'autoroute à la porte 4 du Port, en prenant en compte la desserte urbaine par les transports en commun. En mobilisant des crédits apportés dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation, les chantiers de déploiement du port intelligent (« smart port ») ont été lancés, en vue de limiter le nombre de camions sur les autoroutes urbaines, simplifier et rendre plus dynamique la signalisation routière à proximité du Port, fluidifier le passage des marchandises à l'interface de la ville et du port, ou encore organiser le raccordement des sites portuaires en fibre optique à très haut débit, profitant de l'arrivée de nouveaux câbles sous-marins, et permettant de stimuler le développement économique local.

Le GPMM va prochainement rencontrer le Département des recherches archéologiques et sous-marines (DRASSM) dans l'optique de construire à l'Estaque un centre de conservation des objets immergés pour lequel le Ministère de la Culture a annoncé un investissement de 10 M€. Cet équipement est essentiel au maintien du DRASSM sur ce site, qui a vu naître cette discipline scientifique, et qui fait de Marseille la capitale mondiale de l'archéologie sous-marine.

Le recentrage, sur le domaine portuaire, de la restructuration du terminal de transports combinés de Mourepiane, permettra également de laisser le temps nécessaire aux études et à une concertation plus approfondie et plus sereine avec les élus, les acteurs économiques, et la société civile pour préparer une phase 2. L'avenant au contrat de plan Etat-Région a notamment intégré un financement, à hauteur de 10 M€, pour supprimer le passage à niveau de Saint-André. La cession par la SNCF des emprises de la gare du Canet est indispensable à la Métropole et à la Ville. Elle permettra le lancement du parc des Ayalades, composante essentielle de l'opération d'extension « Euromed 2 », et la création d'une nouvelle cité scolaire internationale.



Plus largement, les membres du comité ont convenu d'élaborer une feuille de route conjointe, permettant une recomposition des sites de logistique urbaine et métropolitaine dans un délai compatible avec la mutation de la façade maritime nord de Marseille déjà engagée. Elle sera présentée avec un échéancier opérationnel aux partenaires de la Charte lors du prochain comité de pilotage, qui se réunira à l'été.

Enfin le comité a validé le lancement de la deuxième phase de l'étude opérationnelle « Grande Joliette », qui doit dégager, en combinant les enjeux de la ville et ceux du port, les lignes directrices d'aménagement à court et moyen termes depuis les quais du J4, à proximité du MUCEM, jusqu'au J0, au niveau des Terrasses du Port, en traitant particulièrement le hangar du J1.

Le financement de certains de ces projets a été bouclé en 2016 dans le cadre de l'avenant au Contrat de Plan Etat-Région, voté en juillet par la Région, et signé en préfecture en décembre 2016, en présence du Président de la République : l'ensemble des collectivités partenaires a confirmé son engagement en faveur des projets de développement du Port et de meilleure insertion dans l'aménagement urbain de Marseille.

Le préfet a conclu le comité en proposant le lancement officiel d'une démarche de charte Métropole-Port, préparée d'ici la fin de l'année 2017 pour être conclue en 2018. L'enjeu est, à l'appui de la stratégie de développement économique de la Métropole, de renforcer les synergies entre tous les signataires de la Charte. L'objectif de cette charte sera d'offrir une vision globale des enjeux portuaires à l'échelle de la Métropole, appuyée sur les grandes orientations stratégiques du Grand Port Maritime. Concrètement, il s'agira de conforter l'attractivité des bassins Est comme celle des bassins Ouest, en augmentant le report modal sur le fret ferroviaire et vers le Rhône - et en travaillant à une vision partagée des besoins énergétiques – liés notamment à l'implantation de nouvelles fermes numériques, et aux grands projets industriels sur la zone PIICTO à Fos.

Lors de la présentation par la Métropole Aix-Marseille-Provence, ce 13 mars, de son agenda économique, le Président Jean-Claude GAUDIN et la 1ère Vice-Présidente Martine VASSAL ont insisté sur l'urgence de l'aménagement économique du foncier disponible sur PIICTO. La Métropole propose ainsi au GPMM d'avancer ensemble, dès cette année 2017, sur l'aménagement et la commercialisation de ce foncier en direction d'industriels.

Le rayonnement international et méditerranéen de la Ville et du Port est largement conditionné à cette approche collective et partenariale : Marseille et la Métropole sont une chance pour le Port et le Port est une chance pour Marseille et sa Métropole.